Logement, Infrastructures et Collectivités Canada
Housing, Infrastructure and Communities Canada

FONDS POUR LE TRANSPORT EN COMMUN À ZÉRO ÉMISSION

Soutien à la planification d'autobus à zéro émission

Guide du demandeur

Canada

This document is also available in English under the title: Zero Emission Transit Fund. Zero Emission Bus Planning Support – Applicant Guide.

Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales. La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites sans la permission de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada
180, rue Kent, bureau 1100
Ottawa (Ontario) K1P 0B6
info@infc.gc.ca

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le Ministre du Logement et de l'Infrastructure, 2026.

No de cat. T94-127/2026F-PDF
ISBN 978-1-100-01060-1

Table des matières

But 4
Objectif 4
Rôle des organisations sélectionnées 4
Qui peut présenter une demande 6
Financement disponible 6
Contribution maximale 7
Dépenses admissibles 7
Dépenses non admissibles 7
Présentation d'une demande 7
Date limite pour la présentation des demandes 8
Comment les demandes seront évaluées 8
Exigences d'admissibilité 8
Critères d'évaluation 8
Rôles et responsabilités 9
Coordonnées 10

But

Le Fonds pour le transport en commun à zéro émission (FTCZE), mis en œuvre dans le cadre du Fonds pour le transport en commun du Canada (FTCC), appuie l'adoption de technologies d'autobus à zéro émission dans les collectivités partout au Canada afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'aider les exploitants de transport en commun à réduire leurs coûts d'exploitation.

Dans le cadre de cette initiative, Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC) sollicite des demandes d'organismes sans but lucratif et d'établissements d'études postsecondaires bien placés pour fournir aux exploitants de transport en commun des services de planification et de consultation facilitant leur transition vers des parcs d'autobus à zéro émission.

> **Important :** Cet appel de demande ne vise pas à financer les activités d'immobilisations. Les coûts liés à l'achat d'autobus, aux infrastructures de recharge ou de ravitaillement, aux bâtiments, à la construction, à l'acquisition de terrains ou à d'autres immobilisations ne sont pas admissibles au financement dans le cadre de cet appel.

Objectif

La réussite des déploiements d'autobus à zéro émission exige une planification stratégique et une compréhension claire des exigences technologiques, opérationnelles et en matière d'infrastructure, aux besoins organisationnels et au coût du cycle de vie associés aux transitions de parcs.

L'objectif de cet appel est de sélectionner une ou plusieurs organisations ayant l'expertise, la capacité et l'expérience nécessaires pour fournir un soutien à la planification d'autobus à zéro émission aux exploitants de transport en commun partout au Canada. Les organisations sélectionnées travailleront directement avec les municipalités, les sociétés de transport en commun, les gouvernements régionaux et d'autres exploitants de transport en commun pour réaliser des projets de planification qui améliorent l'état de préparation aux déploiements futurs d'autobus à zéro émission.

À la suite de cet appel de demandes, LICC conclura une ou plusieurs ententes de financement pouvant atteindre 15 millions de dollars pour une période d'un maximum de cinq ans (de 2027-2028 à 2032-2033) avec les organisations sélectionnées.

Rôle des organisations sélectionnées

Les organisations sélectionnées fourniront des services de planification et de consultation indépendants, neutres et fondés sur des données probantes aux exploitants de transport en commun partout au Canada et leur offriront les connaissances, l'expertise et l'orientation dont ils ont besoin pour planifier l'électrification de leurs parcs d'autobus de transport en commun.

Les organisations retenues seront responsables de la gestion de l'appel des demandes et de la réalisation des projets de planification, y compris la sélection des projets admissibles, conformément aux modalités établies dans l'entente de financement.

> **Important :** Le soutien à la planification pour le transport scolaire n'est pas inclus dans cet appel de demande.

La transition vers les autobus à zéro émission nécessite souvent des investissements financiers importants à long terme. Les organisations sélectionnées doivent être en mesure de préparer les

exploitants d'autobus de transport en commun à cet investissement. La planification doit tenir compte des exigences opérationnelles propres à la collectivité, de l'infrastructure de recharge ou de ravitaillement, de la modernisation des installations, des besoins en services publics et des besoins opérationnels et d'entretien à long terme.

Les organisations sélectionnées entreprendront les activités suivantes, selon le cas :

1. **Évaluer la faisabilité de la transition du parc et les options technologiques**
   - Effectuer des analyses de faisabilité, de technologie, d'infrastructure et de services publics. Il peut s'agir d'analyses des itinéraires et du parc de véhicules, d'études de faisabilité qui éclairent le choix de la technologie, de considérations relatives à la gestion du parc de véhicules, comme les horaires de recharge, de ravitaillement et d'entretien, ainsi que d'évaluations de l'intégration de l'infrastructure et des services publics.
   - Évaluer les besoins en installations, en services publics et en infrastructure, y compris les besoins d'approvisionnement en énergie, la capacité du réseau et les considérations relatives à l'approvisionnement en hydrogène.
   - Cibler les obstacles locaux au déploiement d'autobus à zéro émission, en tenant compte du réseau de services publics et des conditions d'exploitation des régions ou municipalités particulières, et recommander des solutions pratiques pour y remédier.

2. **Évaluer et quantifier les coûts, les avantages et les risques liés au déploiement d'autobus à zéro émission**
   - Analyser les coûts du cycle de vie et les économies potentielles associées aux déploiements d'autobus à zéro émission, y compris le carburant, l'énergie, l'entretien et les coûts d'exploitation prévus.
   - Élaborer des estimations préliminaires des coûts pour aider les exploitants de transport en commun à évaluer d'autres considérations financières afin de les aider à évaluer la faisabilité financière et à orienter les investissements futurs pour le déploiement d'autobus à zéro émission.
   - Évaluer les risques opérationnels, financiers, liés à l'infrastructure, à la technologie et à la mise en œuvre des déploiements d'autobus à zéro émission, et recommander des stratégies d'atténuation.
   - Évaluer les risques climatiques pour l'infrastructure de transport en commun à zéro émission et recommander des mesures d'atténuation pour accroître la résilience aux dangers naturels actuels et futurs. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences climatiques applicables, veuillez consulter la fiche d'information sur le climat du FTCC.

3. **Élaborer des stratégies de déploiement et des plans de mise en œuvre**
   - Élaborer des feuilles de route pratiques pour la transition du parc de véhicules et des plans de mise en œuvre adaptés aux besoins et à l'état de préparation de chaque exploitant de transport en commun.
   - Élaborer des plans d'itinéraire et de service, des stratégies d'approvisionnement, des échéanciers de projet d'infrastructure, des calendriers de déploiement d'autobus à zéro émission et l'échelonnement proposé.
   - Déterminer les besoins en matière de ressources, de main-d'œuvre, de compétences, de formation et de changement organisationnel associés au déploiement futur d'autobus à zéro émission.

- Déterminer des mesures pour soutenir la fiabilité du service, améliorer l'efficacité énergétique et l'optimisation des coûts, et réduire au minimum les interruptions de service.
- Fournir une planification et des recommandations concrètes que les exploitants de transport en commun peuvent utiliser pour éclairer les décisions futures en matière d'investissement en immobilisations et de mise en œuvre.

4. **Appuyer la mesure du rendement et l'échange des connaissances**
   - Élaborer des cadres de mesure du rendement, de collecte de données et d'évaluation.
   - Élaborer et échanger des pratiques exemplaires, des documents d'orientation, des outils, des recherches et d'autres ressources dans le cadre de forums ouverts et accessibles.

Évaluation environnementale et consultation des Autochtones

La plupart des projets de planification ne donnent pas lieu à des exigences en matière d'évaluation environnementale ni à l'obligation de consulter les peuples autochtones. Toutefois, ces exigences peuvent s'appliquer si les activités de planification elles-mêmes comprennent des travaux physiques, comme des évaluations archéologiques ou environnementales du site, des travaux d'excavation, l'enlèvement de la végétation ou l'échantillonnage du sol. LICC doit être avisé des activités de planification qui comprennent des travaux physiques afin de déterminer toute incidence potentielle sur l'évaluation environnementale ou la consultation des Autochtones avant le début des activités.

Qui peut présenter une demande

Pour être admissibles, les demandeurs doivent :

- être un organisme sans but lucratif;
- être un établissement d'études postsecondaires.

Les demandeurs doivent également démontrer qu'ils :

- ont de l'expérience en soutien aux municipalités, aux exploitants de transport en commun ou aux collectivités locales;
- possèdent l'expertise, les ressources et la capacité nécessaires pour mener à bien les activités proposées;
- peuvent offrir des services dans les deux langues officielles;
- ont un mandat qui s'harmonise avec la promotion du transport à zéro émission au Canada.

Les organisations peuvent présenter une demande individuellement ou dans le cadre d'un consortium.

Les demandeurs sont invités à communiquer avec l'équipe du FTCZE à ZETF-FTCZE@infc.gc.ca pour toute question concernant l'admissibilité ou les exigences relatives aux demandes avant la date limite de présentation d'une demande.

Financement disponible

Les organisations retenues peuvent conclure des ententes de financement d'une durée maximale de cinq ans, sous réserve de négociations et d'approbation de LICC. Les décisions de financement

seront fondées sur la qualité des demandes reçues, la capacité démontrée de l'organisation et le financement disponible du programme.

Contribution maximale

Le niveau maximal du financement gouvernemental total fourni au titre du FTCC pour les activités de planification ne dépassera pas 80 % des dépenses admissibles.

Les organisations sélectionnées seront remboursées pour les coûts de projet admissibles engagés dans le cadre d'une entente de financement avec LICC. Les coûts admissibles ne peuvent être réclamés qu'après avoir été engagés.

La base de paiement sera négociée avec les demandeurs retenus avant la signature d'une entente de contribution.

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles comprennent les coûts :

- directement liés aux activités de planification approuvées;
- raisonnables et nécessaires pour la réalisation du projet;
- approuvés par Logement, Infrastructures et Collectivités Canada;
- engagés au cours de la période indiquée dans l'entente de contribution.

Les dépenses admissibles peuvent comprendre les coûts supplémentaires des employés **directement** liés à la réalisation des activités approuvées. Les frais d'exploitation ordinaires ne sont pas admissibles.

Dépenses non admissibles

Les dépenses non admissibles comprennent :

- les coûts des projets d'immobilisations (p. ex., l'acquisition ou la location d'autobus, l'infrastructure de recharge ou de ravitaillement, les bâtiments, les installations et l'acquisition de terrains, les activités de construction, les achats d'équipement non requis pour les activités de planification approuvées);
- les biens immobiliers associés;
- les frais juridiques;
- la taxe de vente provinciale, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée pour lesquelles le bénéficiaire est admissible à un remboursement, ainsi que tout autre coût admissible à un remboursement;
- les coûts liés aux employés, à l'exception des coûts supplémentaires qui se rapportent uniquement à la mise en œuvre du projet et des coûts de formation liés au nouvel équipement, aux logiciels et aux outils d'analyse.

Présentation d'une demande

Veuillez télécharger le formulaire de demande à partir du site Web du FTCZE. Soumettez votre demande dûment remplie par courriel à ZETF-FTCZE@infc.gc.ca dans la langue officielle de votre choix.

Les demandes peuvent être soumises par une organisation seule ou par un consortium. Tous les demandeurs doivent fournir les documents justificatifs requis. Logement, Infrastructures et Collectivités Canada peut demander des renseignements supplémentaires ou des précisions pendant le processus d'évaluation.

Date limite pour la présentation des demandes

Les demandeurs sont invités à communiquer avec l'Équipe du transport en commun à zéro émission à ZETF-FTCZE@infc.gc.ca pour toute question concernant l'admissibilité et d'autres exigences relatives aux demandes avant la date limite.

La date limite de réception des demandes est le 14 janvier 2027, à 23 h 59 (HAP).

Comment les demandes seront évaluées

Les demandes seront évaluées en fonction des critères d'admissibilité et d'évaluation. Les demandes qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité seront rejetées. Tous les demandeurs seront informés des résultats du processus d'évaluation.

Exigences d'admissibilité

- Organisation à sans but lucratif
- Établissement d'enseignement

Critères d'évaluation

Les demandes seront évaluées en fonction :

- de l'expérience organisationnelle et des résultats démontrés;
- de la capacité et de l'expertise liées à la prestation de services de planification;
- de l'approche et de la méthode utilisée;
- de la capacité d'appuyer de multiples bénéficiaires et administrations partout au Canada;
- des processus d'assurance de la qualité;
- du transfert des connaissances et du soutien aux bénéficiaires;
- des mesures du rendement et de la production de rapports;
- de la capacité financière et organisationnelle;
- de l'harmonisation globale avec les objectifs du programme.

Exigence	Description	Critères d'évaluation de la demande
Expérience pertinente et résultats démontrés	Le demandeur démontre de l'expérience dans la prestation de services de planification et de consultation qui appuient des projets de transport en commun à zéro émission.	• Démontre l'expérience de la prestation de services de planification, d'analyse, de modélisation, d'études de faisabilité, de consultation ou d'activités connexes à l'appui de projets de transport en commun à zéro émission. • Donne des exemples de projets d'une portée, d'une complexité ou d'une échelle semblables. • Démontre l'expérience de travail avec des exploitants de services de transport en commun, des municipalités, des communautés autochtones ou d'autres intervenants pertinents. • Démontre la capacité de traduire des renseignements techniques en

Exigence	Description	Critères d'évaluation de la demande
		recommandations pratiques et réalisables. • Fournit des preuves de résultats positifs et des leçons tirées de projets antérieurs. • Démontre l'harmonisation entre le mandat de l'organisation et les objectifs du FTCZE.
Capacité organisationnelle et prestation de services	Le demandeur démontre la capacité organisationnelle, les ressources, la gouvernance et l'expertise nécessaires pour fournir avec succès des services de planification et de consultation partout au Canada.	• Démontre l'accès à du personnel qualifié possédant une expertise et une expérience pertinente. • Démontre une capacité organisationnelle et une gouvernance suffisante pour offrir les services proposés. • Démontre la capacité de gérer simultanément plusieurs bénéficiaires, administrations ou projets. • Démontre la capacité d'obtenir ou de mettre à profit des ressources supplémentaires, au besoin. • Démontre la capacité de fournir des services dans les deux langues officielles. • Démontre des antécédents de réussite en matière de réalisation de projets et de gestion des ressources.
Approche et méthodologie	Le demandeur démontre une approche claire, pratique et axée sur les bénéficiaires pour la prestation des services de planification.	• Démontre une méthodologie claire pour évaluer les besoins des bénéficiaires et le travail de planification existant. • Démontre une approche pour mobiliser les exploitants de transport en commun, les municipalités, les collectivités autochtones et d'autres intervenants. • Démontre la capacité d'adapter les services à différents contextes communautaires et besoins de planification. • Démontre une approche pratique de la prestation des services de planification et de l'atteinte des objectifs du projet.
Obtention des résultats	Le demandeur démontre comment il mesurera la réussite, assurera la qualité et appuiera les bénéficiaires dans l'application des résultats du projet.	• Démontre une approche claire de la mesure, du suivi et de l'établissement de rapports sur les résultats des projets. • Détermine des indicateurs de rendement significatifs et des méthodes de collecte de données. • Démontre des processus d'assurance de la qualité pour s'assurer que les produits livrables sont exacts, uniformes et adaptés aux besoins des bénéficiaires. • Démontre comment les produits, analyses, outils et recommandations de planification appuieront la prise de décisions des bénéficiaires et leur mise en œuvre. • Démontre un engagement à l'égard de l'échange des connaissances et du renforcement des capacités.
Gestion financière et organisationnelle	Le demandeur démontre les systèmes, les contrôles et les pratiques organisationnelles nécessaires pour gérer le financement public de façon responsable.	• Démontre des systèmes et des contrôles de gestion financière appropriés. • Démontre la capacité de gérer les exigences en matière de rapports, de conformité et d'entente de contribution. • Démontre une surveillance efficace des partenaires, des sous-traitants ou des organisations tierces, le cas échéant.

Rôles et responsabilités

Les demandeurs doivent fournir des renseignements exacts et complets. Les demandes contenant des renseignements faux ou trompeurs peuvent être rejetées. Les demandeurs retenus seront

responsables de l’exécution des activités approuvées conformément à leur entente de contribution avec Logement, Infrastructures et Collectivités Canada.

Coordonnées

Les demandeurs sont invités à communiquer avec Logement, Infrastructures et Collectivités Canada ZETF-FTCZE@infc.gc.ca pour toute question reliée au processus de demande.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Fonds pour le transport en commun à zéro émission, veuillez consulter le site Web connexe.

Pour en savoir plus sur Logement, Infrastructures et Collectivités Canada et ses autres programmes, consultez le site Web du Ministère. (https://logement-infrastructure.canada.ca/index-fra.html)

Vous pouvez également obtenir plus de renseignements sur Twitter, Facebook, Instagram et LinkedIn.